



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « chronotachygraphes » sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des disques

Type d'opportunité : reconduction

Périodicité : volet annuel et volet en continu exploité trimestriellement

Demandeur : Service de l'Observation des Statistiques (SOeS)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)

Commissariat Général du Développement Durable

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête « chronotachygraphes » sur la durée du travail des conducteurs routiers.

Cette enquête fait partie du dispositif de suivi des conditions de travail des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises (transport marchand dit « pour compte d'autrui », les conducteurs des autres secteurs, faisant du transport pour « compte propre », ne font pas partie du champ de cette enquête). Elle a pour objectif la mesure continue de la durée du travail (et de ses composantes) de cette population.

L'enquête apporte, conjoncturellement, des informations sur les durées de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi annuel des conditions de travail assuré par l'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

Cette enquête aborde la durée de service qui se décompose en temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente, le nombre de kilomètres parcourus lorsque le dispositif automatique le recueille, ainsi que le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

L'unité économique interrogée est l'établissement. Le champ de l'enquête est celui du transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF rev2 : 49.41A, 49.41B, 49.41C et 52.29A).

Les établissements sont interrogés sur un échantillon de leur effectif salarié, conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Une enquête préliminaire annuelle permettant de cibler le champ des conducteurs concernés est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 000 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 15 000 à 20 000 conducteurs.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements. La charge de collecte est au maximum d'une demi heure pour une PME.

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il a associé l'administration (SESP, DGMT...), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées. En 2011, les organisations professionnelles et syndicales ont été de nouveau consultées.

Les résultats sont diffusés sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SOeS

- le « Bilan social du transport routier de marchandises »

- contribution au rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN)
notes de conjoncture sociale, notes de synthèses, Chiffres et statistiques ...

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.